

Votre contact

Christophe PAIN

Entre'Famille

+33627285003 christophe.pain@entrefamille.fr



Entre'Famille

Conserver l'harmonie familiale pour pérenniser l'entreprise

DER

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Entre'Famille

adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine SAS au capital social de 10 000 euros, immatriculé au RCS de Tours sous le numéro 929405645, dont le siège social est situé

26 rue des Chaussumiers 37230 Fondettes
06 27 28 50 03 - christophe.pain@entrefamille.fr

VOTRE CONTACT

PAIN Christophe

26 rue des Chaussumiers
37230 Fondettes

Téléphone : **06 27 28 50 03**

Email : **christophe.pain@entrefamille.fr**

INFORMATIONS

Activités non réglementées

SAS Entre'Famille exerce les activités non réglementées suivantes :

- Réflexion sur la préparation à la transmission des entreprises familiales (donation et cession)
- Structuration de l'organisation de l'entreprise pour la rendre pérenne dans le temps
- Réflexion sur la protection du dirigeant d'entreprise et de sa famille
- Coordination avec les différents partenaires
- Construction, mise en place et Supervision des actifs de mes clients
- Mise en place de gouvernance d'entreprise et familiale
- Médiation patrimoniale

Activités réglementées

SAS Entre'Famille est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 24005451 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce également les activités réglementées suivantes :

- Conseil en Investissement Financier (CIF)
- Courtier d'Assurance ou de Réassurance (COA)

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers [1] sont fournis de manière :

- Indépendante et reposent sur une analyse restreinte mais suffisante des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ;

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : - Cedrus & Partners

- Private Corner
- Archinvest
- Novaxia
- Remake (liste non exhaustive)

[1] A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

N° ORIAS : N°24005451

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA

Numéros de polices : 118.263.166

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseiller en Investissements Financiers	2 500 000€	2 500 000€
Intermédiaires d'assurances de personnes sans encaissements de fond de tiers	2 500 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Archinvest	Private Equity	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Cedrus Partners	Private Equity	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Novaxia	société de gestion	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Private Corner	Private Equity	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

ASSURANCE

Courtier

Courtier en assurance

Courtier en assurance n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

Entreprise(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : néant.

N° ORIAS : N°24005451

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA par l'intermédiaire du courtier

BDJ Numéros de polices : 118263166(RCP) & 4970230(PJ)

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Conseiller en Investissements Financiers	2 500 000€	2 500 000€
Intermédiaires d'assurances de personnes sans encaissements de fond de tiers	2 500 000€	2 500 000€

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

MÉDIATEURS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche,
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposerune-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/>

RÉMUNÉRATION

Votre conseil est rémunéré par la facturation d'honoraires uniquement. Cette rémunération fait l'objet d'une lettre de mission et d'une facture.

Elle lui sera versée par le client et dans le cas où le conseil reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseil s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseil évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme de tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Information sur les modes de communication

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révèlera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

Par votre signature électronique, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

RÉCLAMATIONS

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;

- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Autorité(s) de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier :

Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

RGPD

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Christophe PAIN en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse christophe.pain@entrefamille.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :